

# Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

### Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District de London

130 Dufferin Avenue, 4th Floor London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

## Rapport public

Date d'émission du rapport : 19 juin 2025

**Numéro d'inspection** : 2025-1037-0002

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** CVH (n° 8) LP par son partenaire général, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son partenaire général, Southbridge Health Care GP Inc.)

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Seaforth Long Term Care Home, Seaforth

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 17 et 19 juin 2025

L'inspection concernait :

- Le dossier : n° 00143022 Suivi de l'ordre de conformité n° 001 2025-1037-0001 – alinéa 19 (2) (c) de la LRSLD (2021) Services d'hébergement – Entretien.
- Le dossier : n° 00145722 Système de rapport d'incidents critiques n° 1135-00006-25 lié à une épidémie.

### Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre nº 001 de l'inspection nº 2025-1037-0001 aux termes de l'alinéa 19 (2) c) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :



# Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

### Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District de London 130 Dufferin Avenue, 4th Floor London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Services d'entretien ménager, de buanderie et d'entretien Prévention et contrôle des infections

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.